COMITE DE QUARTIER
SAINT-MICHEL
95, Grande rue Saint-Michel - 31400 Toulouse
cqstmichel@gmail.com - tel. 06 68 76 83 95

Toulouse, le 15 février 2020

aux candidats aux élections municipales de Toulouse en mars 2020

Madame / Monsieur,

Vous représentez la liste "XXX" candidate aux élections municipales de Toulouse en mars 2020. A ce titre, vous trouverez ci-dessous les questions que nous vous adressons sur différents sujets concernant le quartier Saint-Michel après avoir exposé nos réflexions.

Nous souhaiterions avoir une réponse écrite à nos questions qui sera alors diffusée à nos adhérents et sur nos réseaux sociaux, ainsi que rendue publique sur notre site web.

De plus, si votre liste passe le 1er tour des élections, nous apprécierions beaucoup de pouvoir vous rencontrer avant d'échanger sur les éventuelles évolutions de votre programme concernant le quartier Saint-Michel.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame / Monsieur, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Guillaume Drijard,
président du Comité de quartier Saint-Michel

Questions sur le quartier Saint-Michel

Le quartier Saint-Michel est délimité au Nord par les allées Paul Feuga et Jules Guesde, à l'Est par la rue des 36 Ponts et l'avenue Victor Segoffin (frontière avec le quartier du Busca), au Sud par les boulevards Delacourtie et des Récollets (frontière avec les quartiers Saint-Agne et Empalot), à l'Ouest par la Garonne (cf. plan ci-dessous).

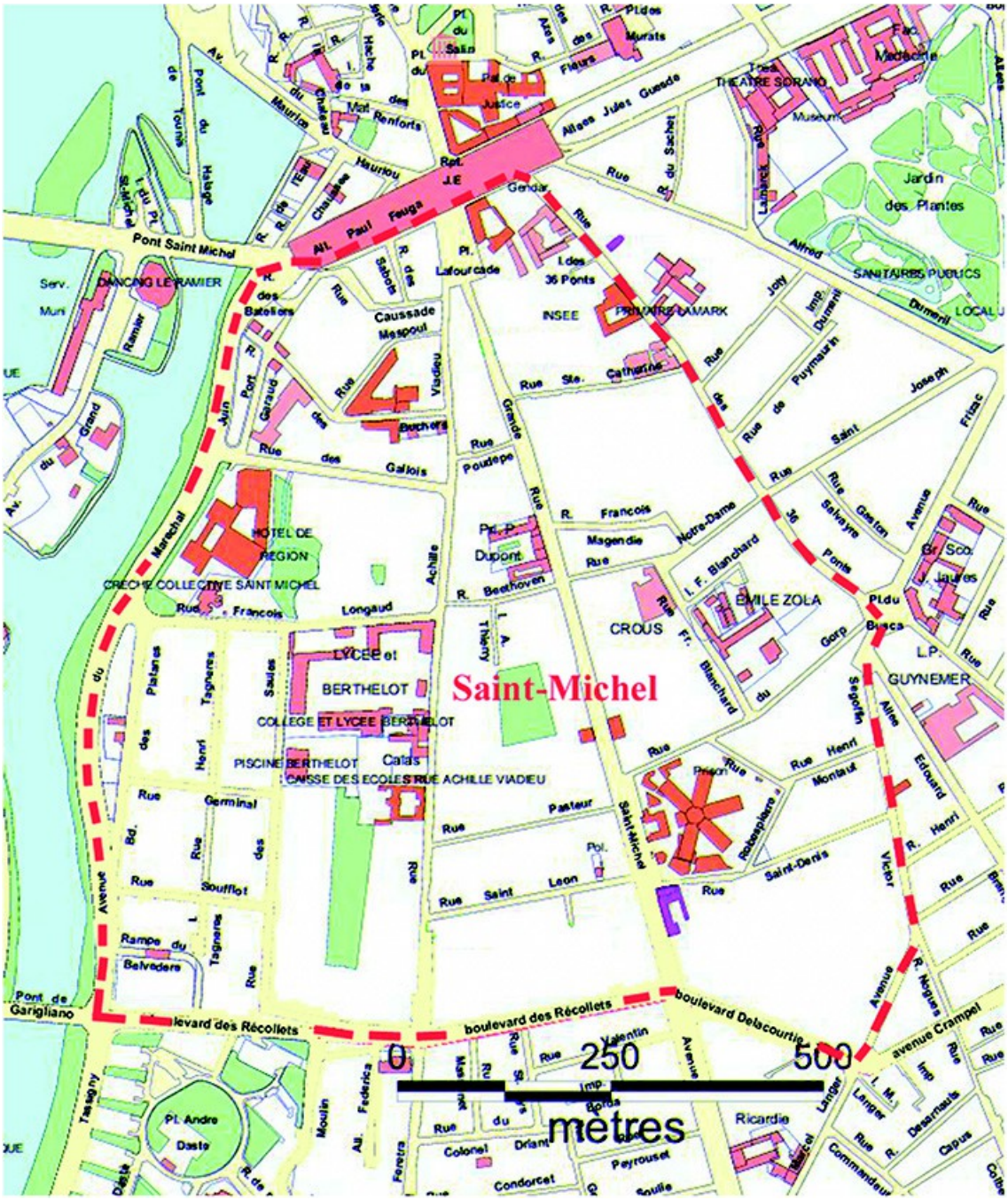

1) Devenir de l'ex-prison Saint-Michel

L'Etat souhaite vendre le site de l'ex-prison Saint-Michel et la Ville de Toulouse s'est toujours positionnée en faveur d'une acquisition. La valeur vénale du site est estimée par l'Etat soit en fonction de sa constructibilité (immeubles R+4 le long des rues), soit en fonction du projet qui y serait réalisé (méthode du compte à rebours ou approche aménageur), en prenant en compte plusieurs éléments : la conservation du patrimoine, la création d'équipement, l'insertion dans le quartier et la production de logements. Vous trouverez en annexe un historique des démarches sur ce dossier au cours des dernières années (cf. annexe 1). En résumé, l'Etat a validé l'idée d'un auditorium au fond du terrain en démolissant une aile de l' "étoile", ce qui a enlevé la constructibilité d'immeubles le long de la rue Robespierre. La Ville a alors reçu une offre de cession pour un montant de 11,5 M € (cf. ci-dessous).

Notre association s'est opposée à ce qu'un protocole d'intention soit signé avec l'Etat sur cette base et a finalement obtenu que la Ville / Métropole élabore un projet d'aménagement du site avec l'aide d'urbanistes en concertation avec les associations de quartier concernées, notre association et Busca, notre quartier. Cette concertation animée par les urbanistes de La Fabrique urbaine a abouti à plusieurs scenarii d'aménagement et celui soutenu par nos associations a finalement été validé par l'Etat et fondé une offre de cession d'un montant de 5,5 M € (cf. ci-dessous).

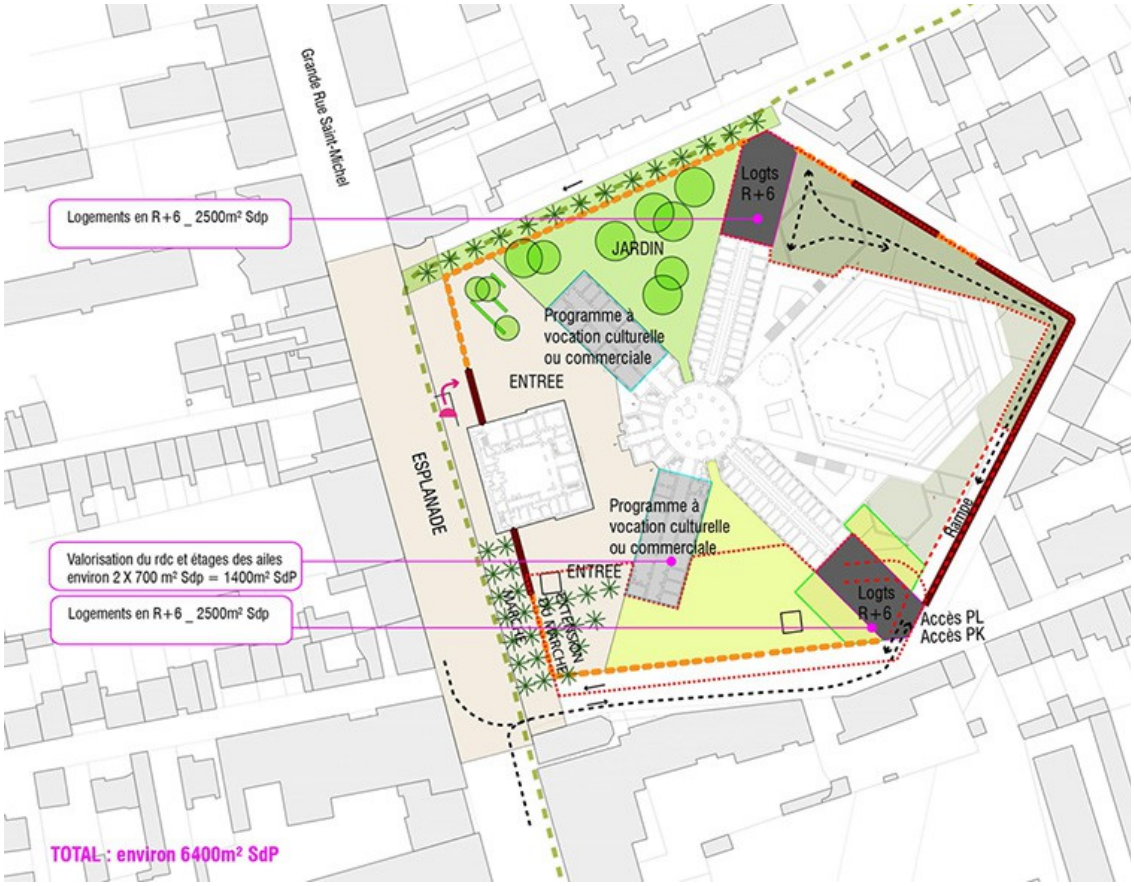

Nous soutenons pleinement ce projet d'aménagement, fondant l'estimation de la valeur vénale du site, qui a pris en compte nos demandes, telles que la création d'une esplanade agrandissant le parvis de la station de métro, la création d'un jardin public en pleine terre à l'endroit le plus ensoleillé, le recalibrage de la rue Saint-Denis et de la rue du Gorp. Surtout, nous souhaitons que la Ville / Métropole acquière immédiatement le site sur la base de ce projet pour pouvoir arrêter la dégradation du patrimoine, permettre des animations temporaires, engager la concertation sur l'aménagement de l'espace public, en attendant que la faisabilité du projet d'auditorium se précise.

QUESTION 1 : Comptez-vous donner suite à l'offre de cession du site de l'ex-prison Saint-Michel par l'Etat sur la base du projet d'aménagement avec l'auditorium ci-dessus pour un montant de 5,5 M € ? Le cas échéant, dans quel délai ?

2) Grande rue Saint-Michel

Depuis de nombreuses années, la grande rue Saint-Michel fait partie des axes prioritaires de la Ville de Toulouse qui nécessitent une rénovation complète (façade à façade), du fait de l'état de la voirie et des réseaux. Même si le trafic a diminué, du fait de la ligne B du métro

et de l'aménagement des allées Paul Feuga et Jules Guesde, il reste très important. Il manque une bande cyclable pour sécuriser les déplacements dans le sens centre-ville / avenue de l'URSS. Quant au goulot de rétrécissement vers la place Lafourcade, le seul moyen de donner plus de place aux piétons et aux vélos pour sécuriser leurs déplacements serait d'enlever une voie de circulation automobile et donc de mettre la grande rue Saint-Michel, au moins pour partie, en sens unique qui serait vers le centre-ville (axe prioritaire de l'Etat pour les secours). Nous sommes en attente d'une concertation sur une rénovation complète de la grande rue Saint-Michel dont les priorités seraient de sécuriser les déplacements des piétons et des vélos, d'apaiser le trafic automobile, de végétaliser cet axe en harmonie avec l'avenue de l'URSS. A court terme, il serait possible de créer la bande cyclable qui manque dans le sens du centre-ville vers l'avenue de l'URSS en enlevant le stationnement du même côté Ouest, ce qui permettrait en même temps un agrandissement provisoire des trottoirs.

QUESTION 2 : Qu'envisagez-vous pour la rénovation de la grande rue Saint-Michel à court et moyen terme ?

3) Club seniors Saint-Michel et équipements de proximité

Depuis plus de 15 ans, le Club seniors Saint-Michel, qui accueille simultanément lors de ses activités près d'une quarantaine d'adhérents, a été hébergé "provisoirement" dans des locaux municipaux au 39 rue Saint-Léon, non accessibles aux personnes en situation de handicap et d'une capacité d'accueil limitée à 18 personnes. Il est urgent que le Club seniors Saint-Michel dispose de locaux définitifs, qui pourraient aussi servir à des activités tels que les arts plastiques pour lesquelles il faut disposer de rangements et de lavabos. Cela permettrait ainsi de compléter les équipements de proximité dans le quartier Saint-Michel, où il manque une ou plusieurs salles d'activité pour lesquelles il faut laisser sur place du matériel, voire aussi des bureaux pour des associations. Et il faudrait un espace d'exposition temporaire. Le quartier Saint-Michel, ainsi que le quartier du Busca, disposerait ainsi des équipements répondant aux différents fonctions d'un centre socio-culturel.

Une solution avait été trouvée avec la mise à disposition de l'ancienne Caisse des écoles au 43 rue Achille Viadieu. La Ville avait envisagé la rénovation de ces locaux en RdC et nous avions alors soutenu ce projet qui aurait permis en même temps de dégager un espace public avec jardin contre l'école. Puis la Ville a décidé de vendre le terrain à Bouygues Immobilier pour qu'il construise à la place de l'ancienne Caisse des écoles un immeuble de logements avec rétrocession d'une partie du RdC à la Ville pour le Club seniors Saint-Michel, en divisant le parcellaire pour ménager une bande de 3 m (en prévision d'un cheminement piétons vers la rue des Saules réclamé depuis près de 10 ans). Cela devait permettre de répondre rapidement à la création de nouveaux locaux pour les seniors, mais ce ne fut pas le cas. Actuellement, près d'un an plus tard, aucun permis de construire n'a encore été déposé par Bouygues Immobilier, alors que si la Ville avait décidé de rénover l'ancienne Caisse des écoles, les

travaux seraient déjà achevés. Nous comprenons l'économie réalisée par la Ville à court terme par une telle opération, mais la parcelle en question est stratégique car elle est située contre l'école maternelle Calas. Elle devrait donc être conservée par la Ville comme réserve foncière pour des équipements, en particulier au cas où l'école aurait besoin d'être agrandie à moyen ou long terme. De plus, nous n'avons pas obtenu de concertation sur le projet de Bouygues Immobilier en cours de finalisation et il n'est pas sûr que les locaux municipaux d'activité au RdC puissent disposer d'un espace extérieur qui existe actuellement. Quoiqu'il en soit, aucun permis n'ayant encore été accordé à Bouygues Immobilier, la vente du terrain par la Ville n'est pas encore réalisée et il est encore temps de changer de position.

Nous souhaitons que la parcelle en question au 47 rue Achille Viadieu soit conservée par la Ville comme réserve foncière pour des équipements, d'autant plus qu'elle jouxte l'école Calas, et la Caisse des écoles soit rénovées pour accueillir notamment le Club seniors Saint-Michel, ce qui suppose que le projet de Bouygues Immobilier soit abandonné, par exemple avec un refus du permis de construire.

QUESTION 3 : Etes-vous favorable à la cession de l'ancienne Caisse des écoles (43 rue Achille Viadieu) à Bouygues Immobilier ? Si ce n'est pas le cas, seriez-vous favorable à ce qu'un projet de rénovation pour y installer notamment le Club seniors Saint-Michel soit concerté et engagé très rapidement ?

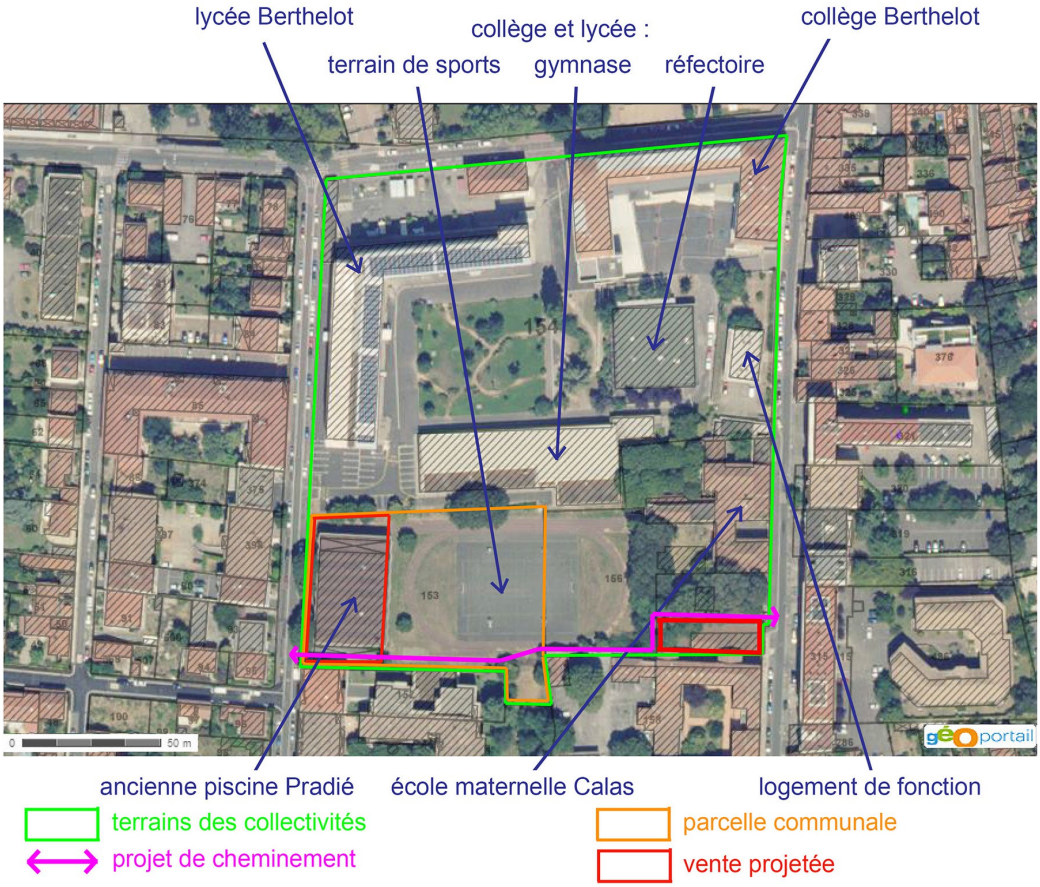

4) Ex-piscine Roger Pradié et cité scolaire Berthelot

La piscine Roger Pradié a été construite sur un terrain communal situé 46 rue des Saules qui empiète sur la piste d'athlétisme de la cité scolaire composée par le lycée et le collège Berthelot. La mise au normes de cette piscine s'est heurtée à la présence d'amiante dans la structure du bâtiment, ce qui a entraîné le choix d'une démolition. Nous avons demandé en vain la reconstruction d'une piscine. Depuis, nous avons exprimé le besoin de faire passer par cette parcelle un cheminement piéton qui rejoindrait la rue Achille Viadieu au niveau de l'ancienne Caisse des écoles, ainsi que de conserver les 2 magnifiques tilleuls au bord de la rue des Saules. Quant au lycée Berthelot, il a exprimé auprès de la Région son besoin d'un second gymnase, voire d'une salle polyvalente. Or fin janvier 2020, nous avons découvert que la Ville décidait de vendre l'ancienne piscine Roger Pradié à la Région pour un projet de construction de 4 330 m² SP de bureaux. Cette cession n'est pas encore finalisée. D'ailleurs, aucun permis de construire n'a encore été déposé par la Région.

Étant mobilisés, en particulier avec le lycée Berthelot, depuis de nombreuses années sur le devenir de l'ex-piscine Roger Pradié, nous souhaitons qu'avant tout dépôt de permis de construire par la Région et a fortiori avant toute vente du terrain, il y ait une concertation préalable avec notre association et au moins le lycée Berthelot sur le projet qui serait réalisé. Plus globalement, il était prévu au CPER 2015-2020 et même avant un financement pour la construction d'une résidence étudiante sur le site de la cité scolaire Berthelot. Il faudrait donc une réflexion globale, associant d'une part la Région, le Département, la Ville / Métropole, d'autre part les usagers à travers notre association, le collège et le lycée, sur la réponse qui pourrait être donnée - ou pas - aux différents projets dans l'ensemble du site en prenant soin de répondre aux besoins du quartier (cheminement piéton entre la rue des Saules et la rue Achille Viadieu, conservation des 2 tilleuls centenaires) et de la cité scolaire (gymnase / salle polyvalente).

> **QUESTION 4 : Etes-vous d'accord pour temporiser la vente de l'ex-piscine Roger Pradié à la Région Occitanie le temps d'une concertation préalable avec notre association et la cité scolaire Berthelot sur les projets à réaliser sur l'ensemble du site de la cité scolaire Berthelot ?**

5) Stationnement résidents payant

Tout le quartier Saint-Michel, comme celui du Busca, est en stationnement résidents, sauf une enclave comprenant la rue des Saules, la rue Henri Tagnères et le boulevard des Platanes, ainsi que les rues transversales (rue Germinal, rue Soufflot), où se réfugient du coup de nombreuses voitures ventouses. Le stationnement des riverains dans ces voies y est devenu extrêmement difficile. Du coup, de nombreux véhicules stationnent régulièrement sur les trottoirs ou dans les virages, gênant les déplacements des piétons et des vélos. Cette

situation ne fera que s'aggraver lorsque le stationnement résidents sera étendu au quartier voisin de Saint-Agne. Par ailleurs, nous avons les extensions précédentes du stationnement résident dans le quartier, dont l'impact a été bénéfique et sur lesquelles nous n'avons eu aucun retour négatif.

QUESTION 5 : Etes-vous d'accord pour finaliser à court terme l'extension du stationnement résidents à l'ensemble du quartier en incluant l'enclave constituée par la rue des Saules, la rue Henri Tagnères et le boulevard des Platanes (et les transversales rue Germinal et rue Soufflot) ?

6) Urbanisme, permis de construire et cession de terrain

A l'occasion des différentes évolution du PLU puis de l'élaboration du PLUi-H, nous avons émis des propositions auxquelles il a été répondu par Toulouse Métropole qu'elles seraient examinées à l'occasion de la modification du PLUi-H. Ces propositions concernent de nombreux sujets : hauteurs autorisées, retraits et emplacements réservés, protection de bâtiments et d'espaces verts, etc. Nous souhaitons travailler avec les services sur la traduction possible de nos propositions (cf. annexe 2) dans la prochaine évolution du PLUi-H. Cela permettrait d'affiner la traduction des orientations très générales du Plan guide urbain, en fonction des constats que nous avons pu faire sur le terrain.

Par ailleurs, dans plusieurs cas, des permis de construire ont été accordés avec des projets qui ont dégradé la qualité de leur environnement (exemple des balcons en saillie du récent immeuble au 10 rue Français Longaud). Plusieurs permis de construire ont été l'objet de recours de riverains, puis abandonnés ou modifiés pour donner suite à ces recours, comme le projet d'immeuble au 8 rue Montaut qui entraînait la disparition d'un espace vert avec un chêne vert centenaire, ou encore le projet immobilier d'Icade à l'emplacement de l'ancienne clinique du Parc de Capio. Dans chacun de ces cas, nous aurions pu prévenir des difficultés qu'allaient occasionner les permis de construire, si nous avions été consulté en amont. Au titre de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme, la Ville peut organiser une concertation sur les projets avant dépôt d'un permis de construire. Nous souhaitons que cette possibilité soit utilisée par la Ville en consultant notre associations sur les avants-projets de permis de construire quand il s'agit d'immeuble collectif.

Enfin, comme abordé précédemment, nous souhaitons qu'avant de céder un terrain communal, la Ville nous consulte préalablement et qu'il y ait une concertation sur le projet de l'acquéreur.

QUESTION 6 : Etes-vous favorable à ce que le Comité de quartier Saint-Michel soit consulté préalablement aux dépôts de permis de construire pour des immeubles collectifs et aux cessions de terrains communaux dans le quartier ?

7-8) Transports en commun

Les lignes de bus avaient été restructurées avec l'ouverture de la ligne B du métro. Notre association de quartier et celles des autres quartiers concernées (Saint-Agne Niel, Rangueil Sauzelong, Pech-David, Pouvourville) s'étaient alors mobilisés pour obtenir une desserte continue en bus le long de l'axe Sud passant par route de Narbonne, avenue Jules Julien, avenue de l'URSS et grande rue Saint-Michel, ce qui entraînait une modification du tracé de deux lignes de bus. Tisséo avait alors accepté d'expérimenter nos propositions qui s'étaient avérées judicieuse, notamment pour la ligne 44 dont la fréquentation s'en est trouvée largement augmentée. Par ailleurs, nous avions aussi demandé une desserte continue en bus de l'axe entre les Arènes et Pont des demoiselles, passant par le boulevard Déodat de Séverac, le pont du Stadium, le boulevard des Récollets et l'avenue Crampel, qui pourrait être prolongée avec un bus circulaire.

Autre sujet, la ligne B est saturée en heure de pointe. Pour la ligne A, il aura fallu attendre près de 10 ans de saturation en heure de pointe pour que Tisséo double les rames (utilisation de quais de 52 m qui aura nécessité l'agrandissement de 4 stations), quoiqu'en augmentant le temps d'attente entre 2 métros. Etant donnée l'augmentation continue des usagers de la ligne B du métro, sans compter les usagers supplémentaires si la 3e ligne de métro est réalisée, nous ne souhaitons pas attendre que la saturation en heure pointe s'aggrave encore pendant 10 ans avant que des mesures soient prises. Il serait temps d'utiliser les quais de 52 m en doublant aussi les rames de métro sur la ligne B.

QUESTION 7 : Etes-vous favorable à ce qu'il y ait une desserte continue en bus d'une part de l'axe Arènes-Pont des demoiselles (passant par le boulevard Déodat de Séverac, le pont du Stadium, le boulevard des Récollets et l'avenue Crampel) pouvant être prolongé avec une bus circulaire, d'autre part de l'ensemble de l'axe Sud (passant route Narbonne, avenue Jules Julien et avenue de l'URSS) en incluant aussi la grande rue Saint-Michel ?

QUESTION 8 : Quelle(s) mesure(s) proposez pour diminuer la saturation de la ligne B en heure de pointe à court et moyen terme ?

9) Île du Ramier

Nous avons suivi l'ensemble de la concertation sur le projet d'aménagement de l'île du Ramier au départ du Parc des expositions et soutenons les orientations prises par le projet. Certains points n'ont pas encore eu de réponse claire ou suscitent des inquiétudes.

La capacité de stationnement sur l'île du Ramier va être considérablement réduite et nous y sommes favorables. Mais lors des matchs au Stadium, des voitures stationnent actuellement

dans les grands parkings de l'île du Ramier et débordent partout dans le voisinage, notamment sur tous les trottoirs accessibles. Si la capacité de stationnement diminue sur l'île du Ramier, ce qui est nécessaire pour redonner de place à la nature et aux mobilités douces, le stationnement "sauvage" aux alentours va encore augmenter, notamment dans le quartier Saint-Michel. Il nous paraît essentiel de ne conserver aucun parking pour les spectateurs, sauf ceux en situation de handicap, sur l'île du Ramier lors des matchs au Stadium et que des parkings-relais soient organisés avec des rabattements en transports en commun sur l'île du Ramier lors des matchs.

De plus, il est demandé depuis longtemps par les clubs concernés de l'île du Ramier qu'une desserte en bus ou navette Tisséo soit expérimentée sur l'île du Ramier le long du chemin de la Loge. Le projet actuel de valorisation de l'île du Ramier rendra d'autant plus nécessaire qu'un bus ou une navette Tisséo desserve le chemin de Loge, avec une correspondance notamment à Palais de justice (tramway et ligne B du métro), la correspondance au Sud restant à déterminer.

Enfin, nous sommes opposés à l'acquisition de terrains à l'Ouest du Toulouse Université Club (TUC) pour le TFC ou son centre de formation. En effet, l'emprise utilisée par le TFC couperait en deux l'île du Ramier. Surtout, il s'agit de développer l'accès au sport pour tous plutôt que de favoriser le TFC. Nous souhaitons au contraire que le TUC conserve ses terrains et même que ce club soit aidée par la Ville / Métropole pour y développer ses activités.

QUESTION 9 : Etes-vous favorable à ce qu'il n'y ait pas de parking lors des matchs au Stadium, mais une desserte en transports en commun renforcée depuis des parkings-relais ? Etes-vous favorable à une desserte en bus ou navette Tisséo du chemin de la Loge ? Souhaitez-vous que les terrains à l'Ouest de ceux utilisés par le TUC soit achetés par la Ville / Métropole pour leur utilisation par le TFC ou servent à développer davantage les activités du TUC ?

10) UCQ

Nous sommes d'accord avec les propositions exprimées par l'Union des Comités de Quartier et des associations de défense et d'action pour le cadre de vie dans l'agglomération toulousaine (UCQ) que nous ne reprenons donc pas ici.

QUESTION 10 : Quelles sont vos réponses aux propositions de l'UCQ ?